

DEMANDE D'OPÉRATION(S) : RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s) / adhérent(s), demande(nt) à effectuer l'opération suivante sur son (leur) contrat.

Nom du contrat : _____ Numéro du contrat : _____

SOUSCRIPTEUR(S) / ADHÉRENT(S)

SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Monsieur Madame Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHÉRENT

Monsieur Madame Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE^{(1) (2)}

L'option de rééquilibrage automatique permet au(x) souscripteur(s) / adhérent(s) de définir une "répartition-type" des supports d'investissement de son (leur) contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette "répartition-type" quelles que soient les fluctuations du marché, à condition que le montant de l'arbitrage provoqué par l'option soit au moins égal au montant indiqué dans les conditions contractuelles.

Les frais éventuels générés par cette option sont indiqués dans les conditions contractuelles de votre contrat.

IMPORTANT : la répartition-type s'appliquera, à la prochaine échéance de constatation, au solde disponible sur votre contrat et aux versements effectués ultérieurement à la mise en place de l'option.

TYPE D'OPÉRATION

- Mise en place
- Modification (annule et remplace mes (nos) choix précédents sur cette option)
- Suppression

Périodicité de constatation de la répartition :

- mensuelle (le 20 de chaque mois)
- trimestrielle (le 20 des mois de mars, juin, septembre et décembre)
- semestrielle (le 20 des mois de juin et décembre)
- annuelle (le 20 décembre)

(1) Si vous dotez le contrat de l'option "Versements programmés" et de l'option "Rééquilibrage automatique", la date des versements programmés doit être enregistrée entre le 1er et le 10 du mois. À défaut, le(s) souscripteur(s) / adhérent(s) doit (doivent) effectuer une demande de modification de jour de versements programmés, sur le formulaire "Versements programmés" téléchargeable sur le site du distributeur de votre contrat.

(2) En cas de versement libre sur au moins un support d'investissement présent dans l'option "Rééquilibrage automatique", de distribution sur un support d'investissement ou encore d'arbitrage sur un fonds en euros de capitaux détenus sur des fonds à formule lors de leur arrivée à échéance, le montant du versement (ou la distribution ou l'arbitrage) sur ce support sera pris en compte lors de la prochaine échéance de l'option et pourra provoquer un arbitrage.

(3) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement des conditions contractuelles ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, aux annexes complémentaires de présentation ou aux Informations Spécifiques remis lors du premier investissement sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.

DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S), ADHÉRENT(S) / INFORMATIONS

"Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance des conditions contractuelles comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon (notre) contrat me (nous) permettant de prendre ma (notre) décision d'investissement en connaissance de cause.

Je (nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)(s) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s) / adhérent(s) du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années".

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

Fait à : _____ le : _____		Signature du distributeur de votre contrat :
Signature du souscripteur / de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature du co-souscripteur / co-adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	

**MERCI D'ADRESSER L'ORIGINAL DE CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ AU DISTRIBUTEUR DE VOTRE CONTRAT.
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE.**